



Co-funded by
the European Union

MODÈLE DE COOPÉRATION ENTRE ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES & ORGANISATIONS DE MOBILITÉ DES ÉLÈVES

**MOBILITÉ INDIVIDUELLE DES ÉLÈVES
AU SEIN D'ERASMUS+**

Qu'est-ce que la **mobilité individuelle des élèves** ?

La mobilité individuelle des élèves est un programme éducatif destiné aux élèves de 14 à 18 ans. Ce programme leur donne la possibilité de passer jusqu'à 10 mois dans un établissement scolaire à l'étranger et de vivre dans une famille d'accueil.

Le programme Erasmus+ dans le domaine de l'enseignement scolaire apporte un soutien financier pour la mise en place de cette activité.

Coopération avec une organisation de mobilité des élèves dans le cadre d'Erasmus+

Pourquoi ?

Il est parfois difficile d'envisager un projet Erasmus+ tant les tâches sont nombreuses : la gestion de la logistique, la préparation à l'apprentissage interculturel des élèves et de tous les acteurs impliqués, la gestion des risques, ainsi que l'élaboration du contrat pédagogique pour garantir la reconnaissance des acquis de la période passée à l'étranger peuvent paraître des tâches impossibles à assumer seuls.

Les organisations de mobilité des élèves ont une longue expérience dans l'organisation de programmes de mobilité individuelle afin d'accompagner les participants dans le développement des compétences nécessaires pour vivre dans des sociétés interculturelles. Ces organisations sont à but non lucratif et dirigées par des bénévoles. Elles font partie d'un réseau européen et/ou mondial d'organisations similaires, partageant des procédures et des standards de qualité. Dans le cadre d'Erasmus+, les établissements scolaires accrédités peuvent choisir une organisation de mobilité des élèves comme « organisation de soutien » pour aider à la mise en œuvre du projet du côté de l'envoi et de l'accueil.

La coopération entre les établissements scolaires et les organisations de mobilité des élèves est la clé pour garantir que les objectifs d'un projet de mobilité individuelle soient atteints et que la mobilité se déroule de manière sécurisée, pertinente et efficace, générant un impact positif pour les jeunes participants et les établissements scolaires d'envoi et d'accueil impliqués.

Quels sont **les avantages** d'une telle **coopération** ?

- L'accès à un réseau déjà constitué d'établissements scolaires et de réseaux de soutien en capacité d'organiser les mobilités, tant du côté du pays d'origine que du côté du pays d'accueil ;
- Une communication plus rapide et plus facile avec les établissements scolaires et les organisations d'autres pays ;
- Un soutien à une approche systématique de l'internationalisation de l'établissement scolaire, grâce au développement de relations avec une variété d'établissements scolaires et d'organisations étrangères ;
- Un accompagnement spécialisé sur des aspects logistiques et administratifs de la mobilité ;
- L'accès à un large éventail de ressources pédagogiques pour soutenir le parcours d'apprentissage des élèves et des enseignants, sur la base de méthodologies testées et d'une expertise en matière d'apprentissage interculturel et d'éducation non formelle dans ces contextes de mobilité d'élèves ;
- Une expertise pour la gestion des risques, le suivi du bien-être des élèves, le développement du contrat pédagogique et aux activités extrascolaires ;
- L'optimisation des coûts.

Comment faire pour que la coopération soit **réussie** ?

Communication

- Définir des canaux de communication clairs, garantissant une communication transparente et régulière entre les parties prenantes ;
- Élaborer un calendrier commun avec des réunions planifiées, des échéances claires, des points d'étape, etc. ;
- Clarifier les rôles et responsabilités de chacun ;
- Faire correspondre les objectifs et les attentes ;
- Proposer un processus de décision partagée - les établissements scolaires et les organisations de mobilité s'engagent et s'approprient le projet ;
- Prendre en compte le contexte communautaire spécifique des établissements scolaires d'envoi et d'accueil.

L'approche globale de l'établissement scolaire

- Les enseignants sont impliqués et soutenus dans le projet de mobilité individuelle des élèves dans son intégralité (processus de sélection, soutien des élèves, préparation des classes d'envoi/d'accueil) ;
- Le projet est lié à des questions essentielles et pertinentes pour la communauté de l'établissement scolaire ;
- Les enseignants sont encouragés à développer l'apprentissage interculturel et la compétence globale dans leur classe ;
- Tous les élèves, le personnel de l'établissement scolaire et les familles ont connaissance de l'internationalisation de l'établissement scolaire et y sont impliqués.



Comment prendre en compte **l'inclusion** ?

L'inclusion est l'un des objectifs majeurs de la nouvelle stratégie Erasmus+. Les élèves issus de milieux sociaux considérés comme défavorisés sont en effet moins susceptibles d'envisager une mobilité à des fins d'apprentissage. Un accompagnement plus important est dès lors nécessaire pour faire face aux défis et aux besoins spécifiques qui nécessitent une réflexion approfondie. Dans ces contextes plus fragiles, la nécessité de recourir à des modèles fiables et expérimentés qui garantissent une mobilité de qualité et une attention à l'inclusion est encore plus importante. Le fait de s'appuyer sur des organisations de soutien offre la possibilité de :

- Établir et entretenir des contacts plus étroits entre les établissements scolaires d'envoi et d'accueil ;
- Assurer un soutien à toutes les étapes du processus de préparation, de la période de mobilité et du retour ;
- Tenir compte des besoins de chaque élève et de leur situation et adapter la préparation, l'intégration et le retour en conséquence ;
- Inclure un soutien aux familles des élèves participant à une mobilité.

Quel est le rôle

des établissements scolaires ?

- Promouvoir les projets de mobilité individuelle Erasmus+ au sein de la communauté scolaire ;
- Sélectionner les élèves ;
- Développer et évaluer le contrat pédagogique* en collaboration avec l'établissement scolaire d'accueil et l'élève ;
- Recruter les familles d'accueil ;
- Communiquer avec l'établissement scolaire partenaire (envoi/accueil) et les organisations de soutien ;
- Impliquer les enseignants dans la préparation des élèves qui partent et les classes qui accueillent ;
- Inciter les enseignants à participer à des activités/formations d'apprentissage interculturel ;
- Faciliter le processus de reconnaissance des résultats des périodes d'apprentissage à l'étranger en soutenant le parcours d'apprentissage de l'élève.

*Le contrat pédagogique:

Un contrat conjointement défini par les établissements scolaires d'envoi et d'accueil qui précise les résultats d'apprentissage attendus à l'issue de la mobilité et la manière de les évaluer pour garantir leur reconnaissance par l'établissement scolaire d'envoi. Il est obligatoire pour tout élève partant à l'étranger avec Erasmus+, quelle que soit la durée de son séjour.

Quels sont les atouts qui font d'une organisation de soutien le meilleur partenaire pour les établissements scolaires ?

- Une connaissance et une expérience avérées de la mobilité individuelle des élèves (envoi et accueil) ;
- Un accès à un réseau d'organismes de mobilité des élèves dans divers pays participant au programme Erasmus+ ;
- Des ressources humaines 100% dédiées et spécialisées dans l'apprentissage interculturel et la gestion des programmes de mobilité ;
- Connaissance et expérience des objectifs, des exigences et des processus Erasmus+.

des organisations de soutien ?

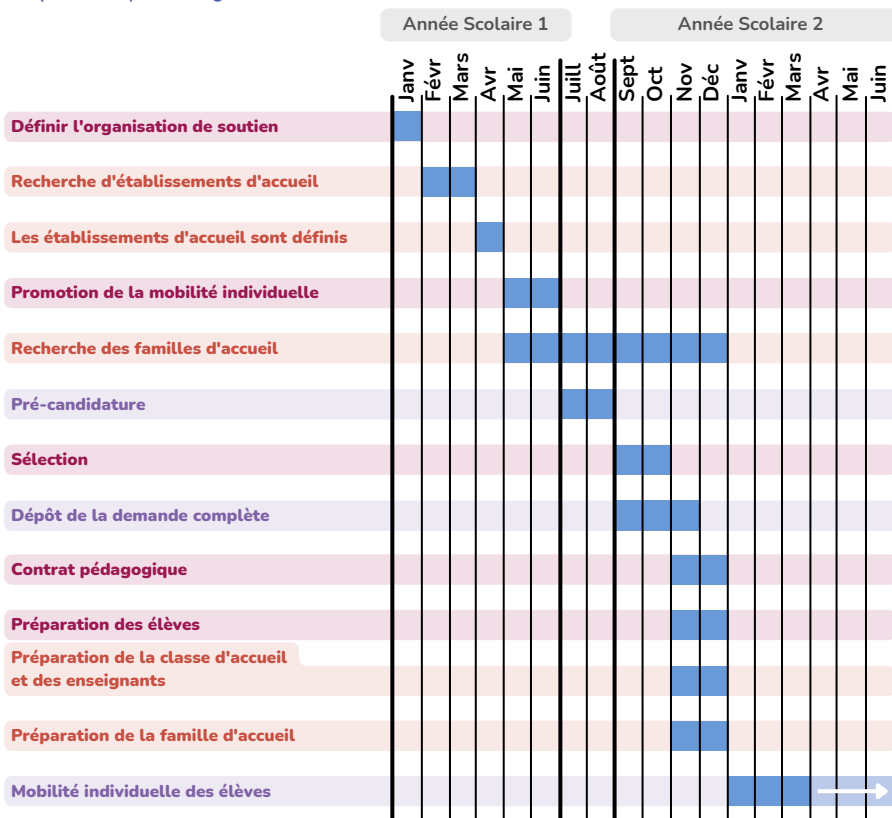
- Fournir des processus de fonctionnement standardisés ;
- Proposer des établissements scolaires d'accueil ;
- Faciliter les activités de formation interculturelle pour les élèves avant le départ, à l'arrivée et au retour ;
- Soutenir l'établissement scolaire dans la sélection des élèves ;
- Fournir aux établissements scolaires des possibilités d'apprentissage interculturel et du matériel pédagogique ;
- Soutenir le recrutement et la préparation des familles d'accueil ;
- Intégrer les élèves partants avec d'autres lycéens bénéficiant de programmes de mobilité (tant au niveau de l'envoi que de l'accueil) ;
- Partager les bonnes pratiques avec les établissements scolaires (matériel de soutien, calendriers, etc.) ;
- Soutenir les élèves et les familles d'accueil tout au long du processus (contacts individuels, médiation si nécessaire) ;
- Assurer la gestion des risques en contact étroit avec les établissements scolaires (ligne d'urgence 24h/24, procédures prédéfinies de gestion des risques) ;
- Organiser le voyage et la logistique en contact étroit avec l'établissement scolaire.



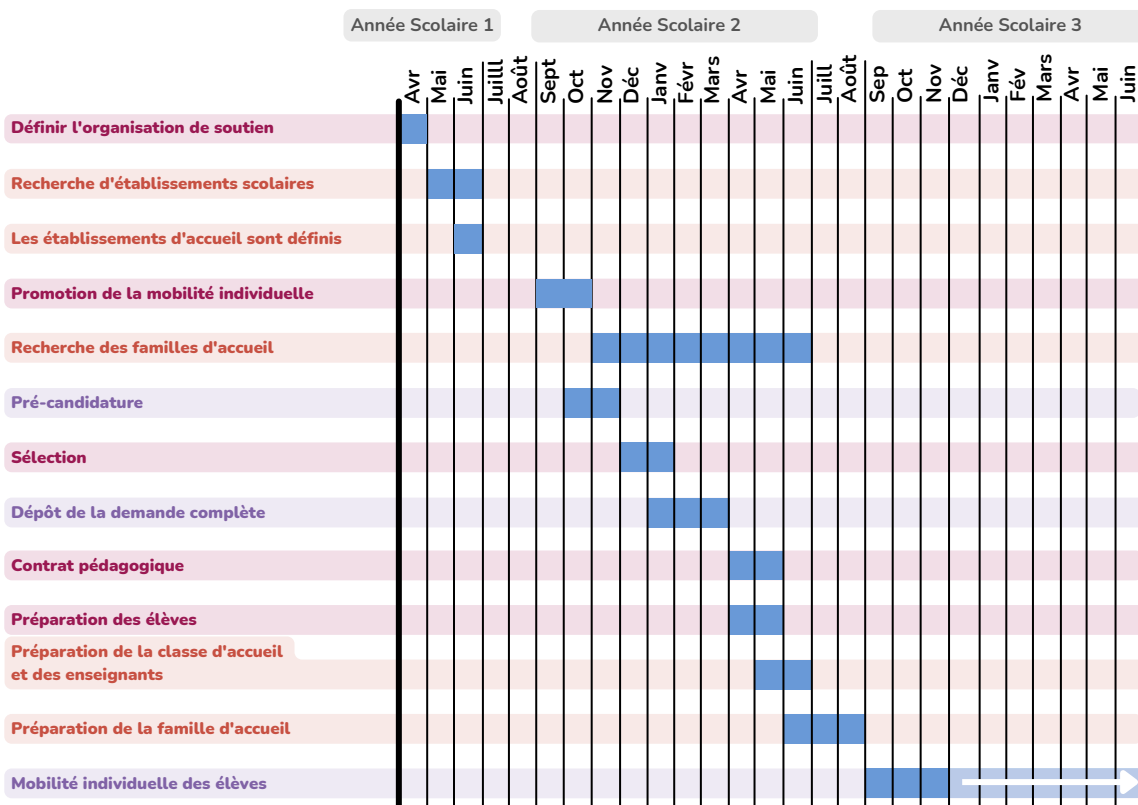
Quel est le **calendrier** d'un projet de mobilité individuelle ?

Les projets de mobilité individuelle doivent être planifiés longtemps à l'avance afin de donner aux partenaires d'envoi et d'accueil le temps d'examiner les candidatures, de mettre en contact les établissements scolaires d'accueil et d'envoi pour l'élaboration du contrat pédagogique et de recruter et préparer des familles d'accueil. Les projets de mobilité individuelle ne peuvent pas être précipités ou improvisés et cela est particulièrement important dans le contexte pour lequel ce guide a été écrit.

Mobilité pour un départ en **janvier**



Mobilité pour un départ en **septembre**



*Notez que bien qu'une période de mobilité puisse aller de 1 à 10 mois, tous les pays n'acceptent pas une mobilité prolongée au cours du second semestre.

- Responsabilité du côté de l'envoi (établissements scolaires et organisations de soutien ensemble)
- Responsabilité de l'organisation de soutien côté de l'accueil
- Responsabilité de l'élève



Co-funded by
the European Union

Le soutien de la Commission Européenne à la production de cette publication ne constitue pas une approbation de son contenu, qui reflète uniquement les opinions des auteurs, et la Commission ne peut être tenue responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations contenues dans cette publication.

**Expanding learning mobility (Elargir la mobilité scolaire) cible de nouveaux publics
grâce à des partenariats établissement scolaire-organisation de mobilité
2020-1-BE01-KA201-074973**

Ce guide est le résultat du projet Erasmus+ Expanding Learning Mobility (ELM) qui a donné à 12 élèves de quatre pays différents l'opportunité de vivre un programme de mobilité d'apprentissage de deux mois à l'étranger entre février et mars 2022. Ce guide vise à aider les établissements scolaires à coopérer avec les organisations de mobilité d'élèves pour promouvoir, soutenir, reconnaître et tirer parti efficacement de cette expérience, en particulier auprès des élèves moins favorisés.

Pour plus d'informations, veuillez contacter : efil@afs.org

Partenaires du projet :



AFS Intercultura España
AFS Programmes Interculturels
AFS Starpkultūru programmas
AFS Vivre Sans Frontière

IES Pradolongo, Madrid, Espagne
Athénée Royal Du Sippelberg, Bruxelles, Belgique
Rīgas 49. vidusskola, Riga, Lettonie
Lycée Fulbert, Chartres, France